



**COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS  
74170 – HAUTE-SAVOIE  
N°21/2026LS**

**ARRETE MUNICIPAL**

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS  
A MONSIEUR JEAN-MARIE DURINDEL EN MATIERE D'AFFAIRES SOCIALES**

Le Maire de la commune de Saint-Gervais-les-Bains ;

**VU** la délibération n°2026/087 fixant le nombre d'adjoints réglementaires et de conseillers municipaux délégués, rendue exécutoire le 22 mars 2026 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20, qui confèrent au Maire, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ainsi qu'à des conseillers municipaux ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Il est donné délégation de fonctions en matière d'affaires sociales, à Monsieur Jean-Marie DURINDEL, conseiller municipal délégué.

Cette délégation s'exerce en collaboration avec l'adjoint en charge de la vie locale.

Cette délégation porte sur les relations avec les personnes publiques ou privées dans le cadre de réunions de travail et/ou de contacts directs permettant d'améliorer la prise en charge des besoins sociaux des habitants, et dans le cadre de l'animation et du suivi du Conseil municipal des Sages.

**Article 2**

La présente délégation prendra effet à compter de la date de télétransmission au contrôle de légalité et prendra fin à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu en mars 2026.

**Article 3**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260323-ARR\_21\_2026LS-AR



Monsieur le Procureur de la République, Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains,  
Le 23 mars 2026



Le Maire,  
Conseiller départemental  
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24.03.2026

Notifié à l'intéressé le 23.03.2026

Affiché et mis en ligne le 24.03.2026.

JM Daindef